



# TEMPS ACTIVITES PERISCOLAIRES

## REGLEMENT INTERIEUR 2017/2018

### LES SITES/JOURS/HORAIRES

- ✓ **Groupe scolaire maternelle ST EXUPERY 71, rue Victor - 79180 CHAURAY**  
Accueil : Salle de la garderie (à gauche du hall d'entrée) ☎ 06.13.02.89.68  
Publics : Grande section en activité, petite et moyenne section sur le temps de sieste.  
Jours : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi  
Horaire : de 13H30 à 14H15
  
- ✓ **Groupe scolaire élémentaire SAINT EXUPERY 151 Boulevard des Arandelles - 79180 CHAURAY**  
Accueil : Accueil périscolaire ☎ 06.24.38.20.89 05.49.24.66.56  
Publics : - CP/CE1/CE2/ULIS Jours : Lundi et jeudi  
- CMI/CM2, Jours : Mardi et vendredi  
Horaire : de 15H00 à 16H30
  
- ✓ **Groupe scolaire élémentaire J. PREVERT 59 Rue Jacques Prévert - 79180 CHAURAY**  
Accueil : Hall de l'école ☎ 06.25.24.50.34  
Publics : CP/CE1/CE2/CMI/CM2  
Jours : Mardi et vendredi  
Horaire : de 15H00 à 16H30

### L'ENCADREMENT

- ✓ La direction est assurée par le personnel du Service des Sports de la ville de Chauray.
- ✓ L'encadrement des enfants et l'animation des séances sont assurés par des personnes majeures.
- ✓ Les personnes recrutées sont diplômées ou en cours de formation (BAFA, BAFD, BEES, AEA, LICENCE STAPS, ETAPS,...) ou disposant de compétence dans une activité spécifique.
- ✓ La participation des bénévoles des associations de la ville de CHAURAY.

### LA PRESTATION

#### *LES ACTIVITES*

- ✓ Encadrées par du personnel qualifié sous la responsabilité de la commune de CHAURAY, les enfants découvriront et participeront à des activités ludiques, artistiques, sportives, culturelles, scientifiques, culinaires, sous la forme d'ateliers de sensibilisation, d'éveil et d'initiation pour les plus grands d'entre eux.
- ✓ Les activités programmées sont en lien et en cohérence avec les projets des écoles de CHAURAY.
  
- ✓ L'organisation des APS permet à tous les enfants de découvrir plusieurs domaines d'activités et favorise la gestion des groupes, du personnel d'animation et des infrastructures.
- ✓ L'enfant suit un cycle de 6 à 8 séances (période de vacances à vacances)
- ✓ Le déroulement d'une séance d'APS tient compte du rythme de vie de l'enfant et prend en compte la journée globale de l'enfant dans l'établissement scolaire.

### LES PERIODES (de vacances à vacances)

- Septembre/Octobre (soit 7 semaines)
- Janvier/Février (soit 5 semaines)
- Mai/Juin (soit 11 semaines)
- Novembre/Décembre (soit 7 semaines)
- Mars/Avril (soit 6 semaines)

### LES CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

- ✓ Il est bon de rappeler que les APS ne sont pas obligatoires.
- ✓ L'inscription sur les APS est gratuite.
- ✓ L'enfant doit être obligatoirement scolarisé à Chauray.
- ✓ L'inscription se fait obligatoirement sur la période.
- ✓ L'enfant peut s'inscrire à une ou deux APS dans la semaine et les parents s'engagent à assurer la présence de leur(s) enfant(s) afin d'assurer le suivi des activités.
- ✓ L'inscription doit être renouvelée à chaque période.
- ✓ Une plaquette d'information et la fiche d'inscription seront distribuées à toutes les familles par l'intermédiaire des écoles.  
Il suffira de remplir et signer la fiche d'inscription et de la déposer dans une urne prévue à cet effet pour l'école élémentaire de SAINT EXUPERY (hall d'entrée) ou de le ramener à l'enseignant de l'école maternelle et de l'école Jacques PREVERT.

## LES DOCUMENTS A FOURNIR

- ✓ Fiche de renseignements une fois par an.
- ✓ Photocopie des vaccins à jour.
- ✓ Numéro d'allocataire (CAF ou MSA)
- ✓ Fiche d'inscription de la période

## LA DISCIPLINE GENERALE ET L'HYGIENE

- ✓ L'enfant doit se présenter en tenue correcte, adaptée au climat de la journée et au type d'activité.
- ✓ **L'enfant doit prévoir une paire de chaussures de sport propre, pour les activités réalisées dans les salles omnisports.**
- ✓ Tout objet susceptible de blesser est rigoureusement interdit.
- ✓ L'enfant qui apporte un jouet personnel en est le seul responsable.
- ✓ L'enfant doit rester sous la surveillance directe de l'animateur ou de l'animatrice responsable.
- ✓ L'enfant doit respecter les adultes, les camarades et l'environnement dans lequel il évolue.
- ✓ Tout comportement de l'enfant pouvant perturber le bon déroulement des APS, sera signalé aux parents et les mesures nécessaires seront prises.
- ✓ Les enfants fiévreux ou malades ne sont pas accueillis.

## LES ASPECTS MEDICAUX

- ✓ La mise à jour de la vaccination de l'enfant est obligatoire (DT Polio).
- ✓ Les traitements médicaux sont administrés à domicile. Sauf mention exceptionnelle précisée par ordonnance médicale, les agents communaux ne sont pas habilités à administrer de traitement.

## LES DEPLACEMENTS

- ✓ Pour les activités extérieures à l'établissement scolaire, le déplacement des enfants se fait à pied ou en bus sous la surveillance des animateurs.
- ✓ Respecter la propreté du bus et l'enfant est prié de rester assis tout au long du trajet.

## LES RESPONSABILITES

- ✓ Un enfant qui n'est pas inscrit aux APS, est sous l'autorité parentale. Les parents ont donc l'obligation de prendre en charge leur(s) enfant(s) pendant ce temps d'APS.
- ✓ Un enfant inscrit aux APS est pris en charge par l'équipe d'animation pendant les horaires d'accueil.
- ✓ Si la responsabilité de l'animateur ou de l'animatrice est engagée, une déclaration auprès de l'assurance de la ville de Chauray sera réalisée.
- ✓ En cas de dommage matériel provoqué par l'enfant, les parents devront faire une déclaration d'accident à leur assurance.
- ✓ Tout accident causé par un enfant à un tiers sera couvert par l'assurance responsabilité civile de ses parents.
- ✓ Toute absence sera signalée au responsable des APS dans les plus brefs délais.
- ✓ Si l'enfant doit quitter ou s'absenter des APS, pendant les heures d'ouverture, le responsable de l'enfant doit signer une autorisation d'absence et la remettre au responsable de l'accueil de loisirs.

### Pour tous renseignements complémentaires

MAIRIE DE CHAURAY: ☎

05.49.08.02.93

12 place de l'église - CS40031 - 79180 CHAURAY

ENFANCE-JEUNESSE: ☎

05.49.24.16.43 - 06.22.95.14.01

Mail Enfance-Jeunesse : [jeunesse@chauray.fr](mailto:jeunesse@chauray.fr)